



LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

BONNIERES

Site de la commune: <http://www.mairie-bonnières.fr>

Compte-rendu De La Réunion Du Conseil Municipal N° 3 Du 12 Octobre 2020

Le 12 Octobre 2020, à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis à la mairie, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Madame BIZET Franciane, Maire, et sous sa présidence.

Etaient présents : Tous les conseillers : Mesdames BERGHEAUD, DE BRACKELEIRE, DECAMP, HALIMI, HIBERTY, HUBERT, et Messieurs DANIEL, DELAPLACE, LAMASSET et VIRIET

Secrétaire de séance: Madame HUBERT Marie-Lucienne

1°/ : Recrutement d'un agent en cas de besoin occasionnel :

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame Le Maire à prendre une délibération d'usage pour un recrutement temporaire dans la limite de 17h30 pour un mois en cas de remplacement exceptionnel d'un agent.

2°/ : SIEAB : transfert de l'actif et du passif des travaux défense incendie:

La compétence défense incendie concernant la mise aux normes des équipements de protection incendie prise en charge par le SIEAB a pris fin le 1^{er} janvier 2020. Seuls l'entretien et le contrôle des hydrants restent à la charge du SIEAB jusqu'au 30/06/2025. De ce fait, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame Le Maire à transférer ce patrimoine de 127 000€ du syndicat à la commune et à intégrer la dépense d'investissement y afférente à l'inventaire communal par des écritures d'ordre non budgétaires permettant d'inclure les travaux d'investissement au patrimoine communal.

3°/ : Fête de Noël :

Madame HIBERTY présente les propositions émises lors de la réunion de la commission des fêtes du 17/09/2020.

A partir de cette année, la commune reprend dans l'intégralité l'organisation de la fête de Noël à la place du comité des fêtes qui ne souhaite plus l'organiser.

En respect des règles sanitaires liées au COVID, la commission propose la distribution des cadeaux et de friandises aux enfants et des colis aux aînés de plus de 65 ans. Par ailleurs, deux choix seront proposés aux familles ayant des enfants de 0 à 14 ans inclus ; soit un jouet ou une carte cadeau d'une valeur de 30.00 €.

Les aînés bénéficieront d'un coffret gourmand de 30.00 € également et une fleur sera offerte aux dames. Une invitation plus complète sera adressée ultérieurement.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'ensemble des propositions de la commission.

4°/ : Récompense aux bacheliers avec mention:

Sur la proposition du Maire, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'encourager et de féliciter les étudiants de la commune qui auront obtenu leur baccalauréat avec mention en leur offrant une récompense de 50.00 € pour les mentions assez bien, 100.00 € pour les mentions bien et 150.00 € pour les mentions très bien.

La récompense sera remise lors de la cérémonie des vœux du Maire sur présentation du diplôme obtenu. Cette décision prendra effet dès 2021.

5°/ : Cérémonie du 11 Novembre :

Cette année, la commémoration du 11 novembre sera également différente des années précédentes. Seul le rassemblement devant le monument aux morts à 10h40 avec dépôt de gerbe et lecture des messages des autorités politiques sera prévu.

Il n'y aura pas de vin d'honneur ni de banquet. Les participants au rassemblement devront porter les masques et respecter les distances de séparation d'au moins un mètre.

6°/ : Régie pêche :

Monsieur le Trésorier de Beauvais demande qu'une délibération soit prise afin de regrouper le tarif des cartes de pêche, l'indemnité du régisseur et les modalités de paiement par chèque et d'encaissement des recettes sur délivrance des cartes. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Les montants des cartes de pêche et de l'indemnité du régisseur restent inchangés. Pour mémoire 70.00 € pour les sociétaires, 110.00 € pour les actionnaires et 35.00 € pour les jeunes. L'indemnité du régisseur reste également maintenue à 110 €.

7° : Etude sécurité sur la D133 :

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer en faveur de l'étude proposée par l'ADTO d'un montant global d'environ 10 000.000 €. Le projet d'étude n'est, à l'unanimité, pas retenu au motif que la dépense consacrée à l'étude est assez coûteuse et que l'économie qui en résulte pourrait permettre de financer une partie des aménagements à prévoir. Le Conseil Municipal demande à Madame Le Maire de se rapprocher de l'UTD de Songeons pour déterminer les aménagements les plus appropriés et obtenir un chiffrage à soumettre aux subventions de l'Etat et du Conseil Départemental. Une réunion publique avec les riverains va être programmée avant la fin de l'année. Quelques pistes d'aménagements ont été émises lors de la réunion du Conseil municipal. Elles seront évoquées lors de la réunion publique. Dans un premier temps, le conseil Municipal suggère une réduction de la vitesse sur cette route départementale à 30 km/h. Pour information, le radar pédagogique va repartir chez le fournisseur pour expertise de la panne car les électriciens ne parviennent pas à le remettre en fonction. Par sécurité un miroir sera installé à l'intersection de la route de Dieppe et de la rue de l'Eglise.

8° : Travaux - choix des entreprises concernant :

- **L'électrification de la cloche de l'église** : à l'examen des devis proposés par l'entreprise HUCHEZ de Ferrières d'un montant de 4 323.12 € et de l'entreprise BODET Campanaire de 4 692.36 € sur des propositions techniques similaires, le Conseil Municipal opte à 10 voix pour l'entreprise BODET Campanaire et une voix pour l'entreprise HUCHEZ. L'entreprise BODET est donc retenue.

- **la toiture du préau** : Madame Le Maire demande le report de ce point à la prochaine réunion du Conseil Municipal afin de laisser le temps à d'autres entreprises sollicitées d'établir leur devis. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

9° : CCPV : rapport d'Activités Annuel 2019 :

Madame Le Maire présente le rapport d'activités annuel 2019. Aucune observation n'est émise sur le rapport qui est consultable en mairie. Par contre, une question sur le tri des déchets ménagers a été abordée. Vous trouverez, à cet effet et ce notamment pour les nouveaux habitants, un rappel sur les obligations et les modalités de tri auxquelles les communes relevant de la CCPV doivent satisfaire. Le tri est obligatoire pour toutes les communes relevant de la CCPV. Vous avez été destinataire, à cet effet d'un « mémo tri », de la CCPV en fin d'année dernière.

Si vous avez des questions à ce sujet n'hésitez pas à nous contacter en mairie car si vos poubelles ne sont pas triées, elles risquent d'être refusées en cas de contrôle. Les informations sont également sur le site de la commune à l'adresse www.mairie-bonnières.fr. Un livret d'accueil aux nouveaux habitants a été élaboré par la commune et leur sera remis dès leur installation dans le village. Ils pourront, par ce biais, être informés sur les consignes de tri sélectif.

10° : SE60 : rapport d'Activités 2019 :

Madame Le Maire présente le rapport d'activités 2019 du SE 60 (Syndicat d'Energie de l'Oise). Aucune observation n'est émise sur la présentation du rapport d'activités qui est consultable en mairie aux heures de permanences.

QUESTIONS DIVERSES

- Cette année la traditionnelle course pédestre de Milly sur Thérain passera dans le village le 13 décembre 2020.
- Il est demandé aux nouveaux habitants de venir se présenter à la mairie afin que nous puissions les recenser ainsi que leurs enfants pour qu'ils puissent être pris en compte pour Noël.
- Depuis le 16 septembre 2020, les déchetteries sont de nouveau ouvertes en libre accès sans rendez-vous. Les horaires et les modalités concernant les apports restent inchangés. La présentation du badge d'accès est obligatoire.
- Le pont rue de l'église (aux 4 bornes) sera expertisé suite à des dommages causés cet été.
- Les ampoules à leds seront prochainement installées dans l'ensemble des candélabres de la commune.
- Le prochain compte rendu changera de format.
- Pensez à faire votre élagage comme les années précédentes (à faire avant le mois d'avril).

Séance levée à 21h50,

Le Maire,
Franciane BIZET